

Accusé de réception en préfecture
095-200058485-20241209-D_2024_151-DE
Date de télétransmission : 17/12/2024
Date de réception préfecture : 17/12/2024

ANNEXE 3

Les données économiques

Factures et tarifs en 2024

LES 4 PRINCIPAUX TYPES D'ABONNEMENTS: TARIFS AU 1ER JANVIER 2024

Le tarif général de vente de l'eau

Appliqué par défaut à tout abonné du service.



ABONNEMENT TRIMESTRIEL 6,95 € HT/trimestre	+	PRIX PAR m³ 1,3204 € HT/m ³	=	PRIX MOYEN PAR m³ 1,5521 € HT/m ³
• Pour un compteur de 15 mm (le plus courant) • Fonction du diamètre du compteur • Revenant au délégataire et contribuant aux frais fixes du service		• Part destinée au SEDIF = 0,51 € • Part revenant au délégataire = 0,8104 € entre 0 et 180 m ³ annuels (tranche 1) ou 1,2483 € au-delà de ce seuil (tranche 2)		• Appliqué sur l'ensemble du territoire du SEDIF, sur la base d'une consommation de 120 m ³

Le tarif multi-habitat

Destiné aux immeubles d'habitation collective, afin que chaque foyer bénéficie du tarif préférentiel fixé pour la tranche 1 du tarif général.



ABONNEMENT TRIMESTRIEL DU TARIF GÉNÉRAL	+	ABONNEMENT TRIMESTRIEL COMPLÉMENTAIRE 6,95 € HT	+	PRIX PAR m³
• Fonction du diamètre du compteur		• Nombre de logements (L) × l'abonnement trimestriel de base pour un compteur de 15 mm		• Part destinée au SEDIF = 0,51 € • Part revenant au délégataire = 0,8104 € entre 0 et L × 180 m ³ annuels ou 1,2483 € au-delà de ce seuil.

Factures et tarifs en 2024

LES 4 PRINCIPAUX TYPES D'ABONNEMENTS: TARIFS AU 1ER JANVIER 2024 (SUITE)

Le tarif grande consommation

Pour les abonnés consommant plus de 5 475 m³/an, soit 15 m³/jour.



ABONNEMENT TRIMESTRIEL DU TARIF GÉNÉRAL	+	ABONNEMENT TRIMESTRIEL COMPLÉMENTAIRE 335,40 € HT	+	PRIX PAR m ³
Fonction du diamètre du compteur				Décroissant selon des tranches de consommation croissantes, pour les volumes consommés au-delà de 5 475 m ³ par an.

Le tarif voirie publique

Applicable aux usages d'arrosage et de nettoyage sur les routes et voies ouvertes à la circulation publique, piétonne ou routière.




ABONNEMENT TRIMESTRIEL VOIRIE PUBLIQUE	+	PRIX PAR m ³
<ul style="list-style-type: none">• Inférieur au tarif général• Fonction du diamètre du compteur		<ul style="list-style-type: none">• Part destinée au SEDIF = 0,2550 €• Part revenant au délégataire = 0,4053 € entre 0 et 180 m³ annuels ou 0,6248 € au-delà de ce seuil.

ANNEXE 3 LES DONNÉES ÉCONOMIQUES

Factures TYPE 120 M³

FACTURES ET TARIFS	LE BILAN DE LA COMMANDE PUBLIQUE	LE COMPTE ADMINISTRATIF	LES COMPTES DU SEDIF COMMENTÉS	LE BUDGET CONSOLIDÉ DU SERVICE DE L'EAU
--------------------	----------------------------------	-------------------------	--------------------------------	---

-*- Demonstration Powered by HP Exstream 03/06/2024, Version 8.6.109 64-bit -*-



SEDIF
SERVICE PUBLIC DE L'EAU

N° de contrat 00000000 00	N° de facture 0000000000000000000000	Emise le 01.01.2024	Période de consommation Du 01.01.2023 au 01.01.2024
-------------------------------------	--	-------------------------------	---

Adresse de la propriété desservie
-XXXXX Facture 120 m3 moyenne

XXXXX FACTURE 120 M3 MOYENNE

02.605FA

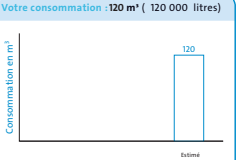
Montant à régler avant le 15.01.2024

600,37 € TTC
Prix au litre (hors abonnement) 0,2000 €

Détail de votre facture

Production et distribution de l'eau potable (SEDIF)	192,56€
Collecte et traitement des eaux usées	295,24 €
Organismes publics et TVA	112,57 €

Votre consommation : 120 m³ (120 000 litres)



Consommation en m³ (Estimé)

Les pénalités applicables en cas de retard de paiement seront calculées à un taux égal à 3 fois le taux d'intérêt légal avec un minimum de perception de 19,78 €. Il ne sera pas appliqué d'escompte en cas de paiement anticipé.

Montant 600,37 €

IBAN : [JOINDRE UN RIB/IBAN] XXXXXX Facture 120 m3 moyenne
TCS RUM Centre : [Date et Lieu Signature]

Montant : 600,37 €

TIPSEPA

**CENTRE DES PAIEMENTS
TSA 30149
41974 BLOIS CEDEX 9**

Chèque 0000000005

60037

-*- Demonstration Powered by HP Exstream 03/06/2024, Version 8.6.109 64-bit -*-

Volume consommé

Compteur n° ECHANTILLON 120 m³ 0 au 01.01.2023 120 au 01.01.2024 estimation

page 2/2

Production et distribution de l'eau potable

Part délégataire du 01-01-2023 au 01-01-2024 tranche 1	120	0,8104	97,25	5,50%
Part Syndicale du 01-01-2023 au 01-01-2024	120	0,5100	61,20	5,50%
Abonnement trimestriel du 01-01-2023 au 01-01-2024 (Contribution aux frais fixes du service de l'eau)	120	0,0526	6,31	5,50%
Préservation des ressources en eau du 01-01-2023 au 01-01-2024 (Agence de l'Eau Seine-Normandie Délibération du 21/12/23 n°2023 - 36)	120	0,0031	72,37	5,27%
Redevance communale du 01-01-2023 au 01-01-2024	120	0,1837	22,04	3,81%
Redevance intercommunale du 01-01-2023 au 01-01-2024	120	0,4263	51,16	10,00%
Redevance départementale du 01-01-2023 au 01-01-2024	120	1,2472	149,67	10,00%

Collecte et traitement des eaux usées

Redevance communale du 01-01-2023 au 01-01-2024	120	0,0031	72,37	5,27%
Redevance intercommunale du 01-01-2023 au 01-01-2024	120	0,1837	22,04	3,81%
Redevance départementale du 01-01-2023 au 01-01-2024	120	0,4263	51,16	10,00%
Redevance interdépartementale du 01-01-2023 au 01-01-2024	120	1,2472	149,67	10,00%

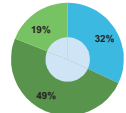
Organismes publics

Modernisation des réseaux (Agence de l'Eau Seine-Normandie)	120	0,1850	22,20	4,86%
Lutte contre la pollution (Agence de l'Eau Seine-Normandie)	120	0,3952	47,42	5,50%
Développement des voies navigables (Délibération du 21/12/23 n°2023 - 35)	120	0,0215	2,58	5,50%
Soutien d'éclage (Délibération du 21/12/23 n°2023 - 37)	120	0,0100	1,20	5,50%

Total HT	561,20	montant € HT
TVA à 3,61%	0,80	22,04
TVA à 4,86%	1,08	22,20
TVA à 5,27%	3,78	72,37
TVA à 5,50%	13,42	243,76
TVA à 10,00%	20,09	200,83
Total TTC	600,37	600,37
Total TVA	39,17	561,20

Mieux comprendre votre facture

Pour une consommation moyenne de 120 m³ par an



- Traitement et distribution de l'eau potable*** : votre commune est desservie par le SEDIF qui a délégué le service à Veolia Eau d'Ile de France SNC. Prise dans le milieu naturel, l'eau est traitée et acheminée par des canalisations souterraines jusqu'à votre robinet. Sa qualité est rigoureusement contrôlée.
- Collecte et traitement des eaux usées** : collectées par les communes ou leurs groupements, les eaux usées sont acheminées vers des stations d'épuration pour assainissement avant retour dans le milieu naturel.
- Taxes et redevances des organismes publics** : l'Agence de l'Eau Seine Normandie a en charge la protection de la ressource en eau dans notre région. Voies Navigables de France gère les cours d'eau, Seine Grandcs Lacs gère les bassins réservoirs.

* La part relevant du service de l'eau du SEDIF (hors redevance "préservation des ressources en eau") ne représente que 1% de la facture TTC.

Montant 600,37 €

IBAN : [JOINDRE UN RIB/IBAN] XXXXXX Facture 120 m3 moyenne

TCS RUM Centre : [Date et Lieu Signature]

Montant : 600,37 €

TIPSEPA

**CENTRE DES PAIEMENTS
TSA 30149
41974 BLOIS CEDEX 9**

Chèque 0000000005

60037

ANNEXE 3 LES DONNÉES ÉCONOMIQUES

Factures TYPE 120 M³


FACTURES
ET TARIFS

LE BILAN DE
LA COMMANDE PUBLIQUE

LE COMPTE
ADMINISTRATIF

LES COMPTES DU
SERVIF COMMENTÉS

LE BUDGET CONSOLIDÉ
DU SERVICE DE L'EAU



contacts

www.toutsurmonneau.fr
accessible depuis votre smartphone


Service client du lundi au vendredi de 8h à 19h et le samedi de 8h à 13h
0977 408 408

urgence 24h/24
0977 401 142

SUEZ Eau France - service client
TSA 50001
36400 LA CHATRE
www.toutsurmonneau.fr/acce


Traitement des Eaux Usées
VEOLIA

TSA 80176
37911 TOURS Cedex 9
0969 360 400 (appel non surtaxé)
Urgences 24h/24 : 0969 368 624
www.eau.veolia.fr



SEDIF
SERVICE PUBLIC DE L'EAU

réf. client : 98-7413304975
identifiant * : 9697
facture n° : F120-0159337



STE SEINE PORT 120 M3 RAD
- RUE SPECIMEN 120M3
77240 SEINE PORT

Document à conserver 10 ans
N°Facture : F120-0159337-1

Service de l'Eau et de l'Assainissement

SPECIMEN 120 M³ 25 Janvier 2024

Votre abonnement	m ³	montant TTC
		46,54 €
Votre consommation	120 m ³	518,09 €
Net à payer		564,63 €

Merçi de régler cette facture au plus tard le 26 janvier 2024
Règlement à réception, sans escompte.

Une indemnité forfaitaire de 40€ sera facturée à tout professionnel en retard de paiement outre des intérêts de retard calculés au taux appliqué par la Banque centrale européenne à son opération de refinancement la plus récente majoré de 10 points de pourcentage. Prix TTC hors abonnement, arrondi au centime.

Répartition

Distribution de l'eau :	44 %
Collecte et traitement des eaux usées :	46 %
Organismes publics :	10 %

* Cet identifiant vous permettra de vous inscrire de manière sécurisée à votre compte en ligne. Il passera aussi sous être demandé lors de vos contacts par téléphone.

Adresse desservie :
STE SEINE PORT 120 M3 RAD

RUE SPECIMEN 120 M3
77240 SEINE PORT

Date et Lieu	Signature	STE SEINE PORT 120 M3 RAD - RUE SPECIMEN 120M3 77240 SEINE PORT	IBAN : JOIGNEZ UN RIB ICS : FR7022236497 RUM : T1P19114098F120-0159337100000000
		Montant : 564,63 €	
		TIPSEPA	
		SUEZ EAU FRANCE SAS TSA 30012 41976 BLOIS CEDEX 9	
		114078645194	
		191140002438 1098F120-0159337100000000959108 56463	

Mandat de prélèvement SEPA ponctuel : En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez SUEZ Eau France SAS à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de SUEZ Eau France SAS. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque. Le présent document est celui de mandat de prélèvement SEPA ponctuel. Votre signature vaut autorisation pour débiter, à réception, votre compte pour le montant indiqué.

pour en savoir +

Choisir de prendre une douche plutôt qu'un bain, remplir complètement la machine à laver, couper l'eau lors du brossage des dents, utiliser juste ce qu'il faut de liquide vaisselle et de lessive, jeter à la poubelle les lingettes et autres petits déchets, sont autant de gestes simples et efficaces pour réduire votre consommation d'eau et préserver l'environnement.

Evaluez votre consommation et découvrez les bons réflexes sur :
www.toutsurmonneau.fr

Détail de votre facture	Quantité	Prix unitaire € HT	Montant € HT	Taux TVA	Montant € TTC
DISTRIBUTION DE L'EAU					
ABONNEMENT					
Part Suez Eau France du 01/01/2024 au 31/12/2024	1	35,77	35,77	5,5	376,83
CONSUMMATION					
Part Suez Eau France du 01/01/2024 au 31/12/2024	120 m ³	1,1632	139,58	5,5	
Part Agence de l'eau préservation Ressources du 01/01/2024 au 31/12/2024	120 m ³	0,10	12,80	5,5	
Part Syndicat SEDIF du 01/01/2024 au 31/12/2024	120 m ³	0,42	58,40	5,5	
COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES					
ABONNEMENT					
Part Veolia du 01/01/2024 au 31/12/2024	1	8,80	8,80	10,0	
CONSUMMATION					
C.A. Melun Val de Seine du 01/01/2024 au 31/12/2024	120 m ³	0,9306	111,67	10,0	
Part Veolia du 01/01/2024 au 31/12/2024	120 m ³	0,9840	118,86	10,0	
ORGANISMES PUBLICS					
AGENCE DE L'EAU SEINE NORMANDIE					
Lutte contre la pollution du 01/01/2024 au 31/12/2024	120 m ³	0,32	36,48	6,6	
Modernisation des réseaux de collecte du 01/01/2024 au 31/12/2024	120 m ³	0,1850	22,20	10,0	
TOTAL HT			524,10		
MONTANT TVA (5.5 %)			14,53		
MONTANT TVA (10.0 %)			26,80		
Total TTC TVA acquittée sur les débits					564,63
Net à payer					564,63 €

Pour mieux comprendre votre facture

Les prix des services de distribution de l'eau et de collecte et traitement des eaux usées sont fixés par les collectivités locales.

ABONNEMENT : Ce montant correspond à la part fixe déterminée en fonction des charges fixes du service de distribution d'eau potable, de collecte et de traitement des eaux usées et des caractéristiques de votre branchement.

DISTRIBUTION DE L'EAU : Ce montant correspond aux frais de fonctionnement et aux charges d'investissement du service comprenant le prélèvement de l'eau dans le milieu naturel, son traitement pour la rendre potable, son contrôle et sa distribution à votre robinet, 24h/24.

AGENCE DE L'EAU : Cet organisme public perçoit des redevances avec lesquelles il subventionne des actions pour la préservation des ressources en eau, la lutte contre les pollutions agricoles, urbaines ou industrielles et la modernisation des réseaux d'eau.

COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES : Ce service correspond à la collecte et au transport des eaux usées jusqu'à une station de traitement où elles sont dépolluées avant de retourner dans le milieu naturel.

Conformément à la réglementation applicable en matière de données à caractère personnel, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, d'opposition, de limitation du traitement et de portabilité. Afin d'exercer vos droits, vous pouvez vous connecter à votre espace client en ligne, ou contacter votre service client depuis le formulaire de contact disponible sur le site internet mentionné en haut à gauche de votre facture. Si le traitement de votre demande ne vous convient pas, vous pouvez dans un second temps écrire par courriel à l'adresse privacy.france@suez.com ou par courrier auprès du Délégué à la Protection des Données de SUEZ, Tour CSDI, 16 place de l'Iris, 92040 La Défense en précisant votre numéro de client, nom, prénom et adresse, et en joignant la copie recto verso de votre pièce d'identité.



TREL098F00F120-0159337000564634H

Comment régler votre facture ?

Par TIP SEPA : Détachez, datez, signez le TIP SEPA et renvoyez-le dans l'enveloppe jointe à votre facture accompagné d'un Relevé d'Identité Bancaire, Postal ou de Caisse d'Épargne lorsque vous utilisez ce mode de paiement pour la première fois.

Si vous préférez payer par chèque, envoyez votre chèque à l'ordre de SUEZ Eau France SAS dans l'enveloppe jointe accompagnée du TIP non signé.

Par carte bancaire : Effectuez votre paiement sur www.toutsurmonneau.fr ou au 0800 948 408 (Appel gratuit depuis un poste fixe).

En espèces : En vous rendant dans un bureau de poste muni de votre facture.

Par virement : En effectuant un virement sur notre compte bancaire FR072004100001039403020208 en indiquant votre référence client (98-7413304975).

Pour vos prochaines factures, vous pouvez opter pour :

- Le prélèvement automatique du montant de chaque facture ;
- Le prélèvement automatique avec paiement mensuel d'un montant fixe ;

Pour en savoir plus ou en bénéficier, contactez-nous. Découvrez sur www.toutsurmonneau.fr la simulation de vos mensualités, calculées en fonction de votre consommation de l'année précédente.

Le bilan de la commande publique

LE SEDIF AGIT POUR UNE COMMANDE PUBLIQUE DURABLE

En 2023, le SEDIF a recensé 43 marchés ou accords-cadres d'un montant supérieur à 40 000 € HT, couvrant ses besoins tant en fonctionnement qu'en investissement. Le montant global des marchés signés s'élève à 82,8 M€ HT contre 73,5 M€ HT en 2022, une augmentation imputable à l'attribution de plusieurs accords-cadres pluriannuels :

- 4 accords-cadres d'assistance à maîtrise d'ouvrages pour les études pré-opérationnelles ;
- 9 accords-cadres de maîtrise d'œuvre (ouvrages, feeders, distribution et sectorisation), notamment.

Quelques chiffres sur la visibilité du SEDIF

- plus de 100 consultations ont été mises en ligne en 2023 ;
- 21 annonces ont été publiées au Journal officiel de l'Union Européenne (JOUE), dont un avis de concours pour le concours de maîtrise d'œuvre pour la reconstruction du site d'Avron à Neuilly-Plaisance ;
- 224 dépôts électroniques ont été effectués (contre 143 en 2022) par des opérateurs économiques sur le profil acheteur ;
- un bon dans les téléchargements est enregistré avec plus de 4 275 retraits effectués cette année contre 1 915 téléchargement en 2022 ;
- en moyenne une consultation est téléchargée 40 fois et elle reçoit au moins 3 offres.

**43 marchés
ou accords-cadres
d'un montant supérieur à
40 000 € HT**

**Le montant global
des marchés signés
s'élève à
82,8 M€ HT**

La commission d'appel d'offres

En 2023, la Commission d'appel d'offres s'est réunie 6 fois, en présentiel et en visioconférence : elle a attribué 32 marchés supérieurs à 1 million d'euros ; a donné un avis pour l'attribution de 4 marchés subséquents et pour la signature de 8 avenants.

En cours et à venir

Plusieurs contrats sont amorcés et en cours d'attribution en 2024 :

- renouvellement des canalisations de distribution programmes 2024-2025-2026-2027 ;
- concours de maîtrise d'œuvre pour la reconstruction du site d'Avron ;
- renouvellement de l'unité d'ozonation de l'usine de Neuilly-sur-Marne ;
- refonte de l'unité d'inter-ozonation de la filière biologique de l'usine de Méry-sur-Oise ;
- rénovation de l'unité de filtration sable - tranches 2 et 3 de l'usine de Choisy-le-Roi ;
- renouvellement du marché d'infogérance des infrastructures et réseaux informatiques ;
- accords-cadres d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour le contrôle technique de la délégation...

Élaboration du Schéma de promotion des achats socialement et écologiquement responsables (SPASER)

Le SEDIF a commencé en 2023 à élaborer son SPASER en vue de son adoption en 2024. Le SEDIF pourra ainsi décliner autour des 4 axes qu'il a définis (économique, écologique, sociétal et innovation) sa stratégie d'achats responsables pour les années à venir.

Le SEDIF dispose déjà d'une politique environnementale, qui sera transposée dans son SPASER et traduite en actions concrètes en lien avec l'achat responsable. Par ailleurs, la majorité des marchés publics conclus par le SEDIF comprend déjà des clauses ou des critères environnementaux.

L'élaboration du SPASER sera ainsi l'occasion de faire évoluer les pratiques achats du SEDIF, d'en systématiser certaines ou encore de mettre en place de nouveaux dispositifs environnementaux innovants.

Le compte administratif 2023

LE CA ENREGISTRE L'ENSEMBLE DES OPÉRATIONS DE DÉPENSES ET DE RECETTES RÉALISÉES AU COURS DE L'EXERCICE 2023

Section de fonctionnement

Dépenses en M€	2022	2023	Variation
Charges à caractères général dont :	32,95	26,98	-18 %
Frais d'administration générale et de relations publiques	8,47	8,18	-3 %
Frais d'études générales ⁽¹⁾	1,23	0,86	-30 %
Rémunération du délégataire ⁽²⁾	22,38	17,47	-22 %
Frais de contrôle de la délégation ⁽³⁾	0,87	0,47	-47 %
Charges de personnel et frais assimilés	8,65	8,54	-1 %
Provisions et garantie impayés ⁽⁴⁾	0,29	0,31	8 %
Charges financières ⁽⁵⁾	1,55	2,32	50 %
Programme solidarité Eau ⁽⁶⁾	2,47	2,11	-15 %
Charges exceptionnelles et autres charges ⁽⁷⁾	4,61	7,47	62 %
Dotations aux amortissements et opérations d'ordre ⁽⁸⁾	77,71	75,66	-3 %
Total (A)	128,23	123,40	-4 %
Reste à réaliser à reporter (B) ⁽⁹⁾	-	5,15	

Sont comptabilisés, chaque année, la rémunération provisoire versée au délégataire et le solde de l'année précédente après calcul définitif de la rémunération. Le montant comptabilisé est donc « à cheval » sur 2 exercices et ne correspond pas au montant annuel figurant dans les comptes du délégataire.

Évalué conformément à la décision du Comité de doter le programme de 0,01 € par m³ d'eau vendue.

Recettes en M€	2022	2023	Variation
Produit de vente d'eau ⁽¹⁰⁾	83,50	101,09	21 %
Versements contractuels du délégataire ⁽¹¹⁾	24,43	22,99	-6 %
Autres prestations de service ⁽¹²⁾	13,78	9,64	-30 %
Autres subventions d'exploitation ⁽¹³⁾	0,12	0,06	-50 %
Pénalités contractuelles du délégataire et autres produits ⁽¹⁴⁾	5,99	1,42	-76 %
Cessions d'actifs ⁽¹⁵⁾	0,04	0,51	1 369 %
Aide du fond de soutien ⁽¹⁶⁾	0,04	0,04	0 %
Reversement quote-part de dette EPT ⁽¹⁷⁾	-	0,11	-
Reprise de provisions ⁽¹⁸⁾	2,25	-	-100 %
Quote-part subventions investissement ⁽¹⁹⁾	2,76	2,96	7 %
Gestion de la dette - transfert de charges	-	-	
Gestion de la dette - transfert de charges	-	-	
Total (C)	132,91	138,82	4 %
Report du résultat n-1 sur n (D) ⁽²⁰⁾		4,64	
Résultat cumulé de la section d'exploitation (E=C+D-A+B)	4,67	14,91	

Produit des ventes d'eau aux abonnés et des ventes d'eaux en gros (total intégrant Sénéo et la CA Cergy Pontoise).

Contribution versée par les EPT (GOSB et Est Ensemble) conformément aux termes des protocoles de sortie signés.

(1) Chap. 011 - Nature 617
(2) Chap. 011 - Nature 6288
(3) Chap. 011 - Nature 62263
(4) Nature 658 (Impayés délégataire) + Chap. 68
(5) Chap. 66 (intérêts de la dette)

(6) Chap. 67 - Nature 67180
(7) Chap. 67 hors Solidarité eau + Chap. 65 (sauf 658)
(8) Chap. 042
(9) Reports de crédits N+1
(10) Chap. 70 - 70111, 701114, 701118

(11) Chap. 70 - Compte 70113
(12) Chap. 70 - Compte 7068
(13) Chap. 74
(14) Chap. 77 (hors 775), Chap. 013, Chap. 75
(15) Chap. 77 - Nature 775

(16) Chap. 76 - Nature 7681
(17) Chap. 76 - Nature 7688
(18) Chap. 78
(19) Chap. 042
(20) 002

Le compte administratif 2023

LE CA ENREGISTRE L'ENSEMBLE DES OPÉRATIONS DE DÉPENSES ET DE RECETTES RÉALISÉES AU COURS DE L'EXERCICE 2023 (SUITE)

Section d'investissement

Dépenses en M€	2022	2023	Variation
Immobilisations corporelles et incorporelles ⁽¹⁾	2,54	2,27	-11%
Immobilisations en cours dont ⁽²⁾ :	84,24	88,38	5%
Usines et réservoirs ⁽³⁾	34,92	35,22	1%
Remplacements branchements en plomb ⁽⁴⁾	0,00	-	-100%
Canalisations individualisées ⁽⁵⁾	45,61	47,54	4%
Bâtiments administratifs, système d'information et autres ⁽⁶⁾	3,70	5,62	52%
Remboursement AESN ⁽⁷⁾	-	-	-
Remboursement de la dette en capital ⁽⁸⁾	22,10	23,87	8%
Immobilisations financières ⁽⁹⁾	-	0,39	-
Subventions d'investissement et opérations d'ordre ⁽¹⁰⁾	7,36	8,16	11%
Total (E)	116,24	123,07	6%
Reste à réaliser à reporter (F) ⁽¹¹⁾	8,70		
Report du résultat de la section d'investissement n-1 sur n (I)⁽¹²⁾	17,83		

Recettes en M€	2022	2023	Variation
Reprise du résultat d'exploitation n-1 ⁽¹³⁾	21,61	0,03	-100%
Subventions d'investissements de l'AESN ⁽¹⁴⁾	5,05	7,27	44%
Emprunts et dettes assimilés ⁽¹⁵⁾	44,44	34,00	-23%
Reversement quote-part de dette EPT ⁽¹⁶⁾	-	1,72	-
Autres ⁽¹⁷⁾	0,00	0,09	2 453%
Amortissements des immobilisations et opérations d'ordre ⁽¹⁸⁾	82,30	80,86	-2%
Total (G)	153,40	123,97	-19%
Reste à réaliser à reporter (H) ⁽¹⁹⁾			
Report du résultat de la section d'investissement n-1 sur n (I)⁽²⁰⁾		19,33	
Résultat cumulé de la section d'investissement (J=G+H+I-E-F)	10,63	20,23	90%
Résultat net de clôture (J+D)	15,30	35,14	130%

Mobilisation de l'enveloppe contractée auprès de la Banque de développement du Conseil de l'Europe.

(1) Chap. 20 - Chap. 21

(2) Chap. 23

(3) STPR + STRS) - avances

(4) Branchement plomb STDI - avances

(5) (STRE+STDI hors branchement plomb) - avances

(6) Autres 23 - avances

(7) Chap. 13

(8) Chap. 16

(9) Chap. 27

(10) Chap. 040 - Chap. 041

(11) Reports de crédits N+1

(12) 001

(13) Chap. 10

(14) Chap. 13

(15) Chap. 16

(16) Chap. 27

(17) Chap. 21 - Chap. 23

(18) Chap. 040 - Chapitre 041

(19) Reports de crédits N+1

(20) 001

LES COMPTES DU SEDIF COMMENTÉS

Recettes de fonctionnement



Dépenses de fonctionnement



L'épargne brute est le solde restant, une fois payées les dépenses réelles de fonctionnement, y compris intérêts d'emprunts, à l'aide des recettes de fonctionnement. Le SEDIF n'assume pas un rôle d'exploitant mais celui d'un gestionnaire de patrimoine. Son épargne brute est donc très importante, contrairement aux communes dont le budget porte essentiellement sur leurs dépenses de fonctionnement.

Le taux d'épargne correspond à l'épargne brute rapportée aux recettes réelles de fonctionnement. Il permet de mesurer la part de disponibilité des recettes de fonctionnement pour contribuer au remboursement de la dette et aux dépenses d'investissement.

Ratios	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	...
Épargne brute	79,30 M€	93,70 M€	81,90 M€	100,10 M€	87,90 M€	93,53 M€	91,52	...
Épargne nette	57,70 M€	72,90 M€	59,40 M€	51,30 M€	68,50 M€	74,35 M€	69,01	...
Taux d'épargne	75 %	73 %	68 %	71 %	67 %	71 %	74 %	...
Endettement en fin d'année	218,07 M€	209,81 M€	216,38 M€	180,33 M€	164,96 M€	164,60 M€	205,40	...
Capacité de désendettement	2,7 ans	2,2 ans	2,6 ans	1,8 ans	1,9 ans	1,9 ans	2,2 ans	...

LES COMPTES DU SEDIF COMMENTÉS (SUITE)

Recettes d'investissements et reports

Dépenses d'investissements

Épargne nette
64,25 M€

Emprunts
39,00 M€

Dépenses d'équipement
90,64 M€

Excédant
antérieur
reporté
4,64 M€

Restes à réaliser
Section
d'exploitation
5,15 M€

Reports du solde 2022 sur 2023
19,33 M€

Résultat cumulé
35,14 M€

Subventions
7,27 M€

Autres recettes
1,84 M€

Autres dépenses
0,39 M€

L'**épargne nette** mesure l'épargne disponible pour les dépenses d'équipement, après remboursement de la dette en capital. Faiblement endetté, le SEDIF dispose d'une épargne nette forte pour ses investissements.

Le **résultat** découle en fin d'exercice du montant des recettes finalement collectées et du niveau des dépenses effectuées ou rattachées à l'exercice. Il est notamment tributaire des aléas rencontrés lors de la réalisation des investissements, ou de la variation de la consommation d'eau des usagers. Lorsqu'il est positif, ce résultat ne constitue en aucun cas un « bénéfice », il a vocation l'année suivante à contribuer au financement des investissements.

...	Ratios	2018	2019	2020	2021	2022	2023
...	Épargne brute	109,98 M€	101,34 M€	93,56 M€	90,27 M€	79,62 M€	88,12 M€
...	Épargne nette	85,33 M€	64,96 M€	71,91 M€	68,82 M€	57,52 M€	64,25 M€
...	Taux d'épargne	76 %	71 %	70 %	69 %	61 %	65 %
...	Endettement en fin d'année	200,00 M€	179,61 M€	172,28 M€	160,97 M€	183,31 M€	193,44 M€
...	Capacité de désendettement	1,8 ans	1,8 ans	1,8 ans	1,8 ans	2,3 ans	2,2 ans

La capacité de désendettement est un ratio théorique : elle permet de mesurer en combien d'années le SEDIF rembourserait la totalité de son endettement s'il y consacrait toute son épargne brute et cessait donc tout investissement. Cette capacité est structurellement excellente pour le SEDIF, qui porte une mission de gestionnaire de patrimoine, contrairement au budget classique d'une commune qui porte essentiellement sur le fonctionnement courant des services.

LE BUDGET CONSOLIDÉ 2023 DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU

Les principales évolutions de 2023 sur les recettes du budget consolidé portent sur les postes suivants :

- hausse des ventes d'eau ; essentiellement en lien avec l'évolution du prix unitaire, dans un contexte d'inflation ;
- une baisse du recours à l'emprunt et moins de subventions perçues ;
- une hausse des autres recettes, qui recouvrent notamment la variation des reprises de provisions effectuées ;
- un report de résultat plus significatif qu'en 2022.

Recettes du service de l'eau (en M€)	2022	2023	Variation	
Produits de la vente d'eau aux abonnés	311,3	334,4	7,4 %	↗
Ventes d'eau en gros	6,2	8,7	40,3 %	↗
Redevances AESN, VNF & SGL	96,1	91,7	-4,6 %	↘
Recettes sur travaux pour compte de tiers	21,1	20,5	-2,8 %	↘
Prestations et ventes diverses	13,6	14,9	9,6 %	↗
Emprunts et subventions	49,9	41,5	-16,8 %	↘
Contributions des EPT sortants	13,8	11,5	-16,7 %	↘
Autres recettes	23,0	31,4	36,5 %	↗
Report du résultat de l'exercice précédent	3,8	24,0	532 %	↗
TOTAL DES RECETTES	538,8	578,6	7,4 %	↗

Adaptation de la méthode en 2021 à 2023

Du fait de la sortie partielle et progressive de 2 EPT à compter de 2021, il a été choisi d'utiliser un ratio sur les recettes et les dépenses du compte du délégataire pour matérialiser cette évolution de périmètre dans cet exercice de consolidation avec le budget du SEDIF, qui reste, lui, pris en compte à 100 %. Ainsi, pour 2021, 90,85 % des recettes et des charges présentées dans le compte d'exploitation du délégataire sont prises en compte pour la consolidation avec le budget du SEDIF à son échelle. Ce ratio est de 85,54 % pour 2023.

LE BUDGET CONSOLIDÉ 2023 DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU (SUITE)

Les principales évolutions de 2023 sur les dépenses du budget consolidé portent sur les postes suivants :

- des investissements à un niveau relativement stable ;
- sous l'effet de l'inflation les achats et charges externes augmentent de façon significative ;
- la masse salariale reste maîtrisée ;
- le versement aux EPT correspond à l'application des dispositions prévues par protocole : il s'agit d'une opération ponctuelle, isolée dans le temps ;
- la rémunération du délégataire est en baisse, sous l'effet de la règle spécifique de plafonnement imposée par le SEDIF pour l'année 2023, année de prolongation du contrat de DSP existant. Ce plafonnement se matérialise par un versement des sommes écrêtées au SEDIF pour contribuer au financement de son budget ;
- le résultat du budget consolidé est en hausse, en répercussion des différents mouvements constatés : il reconstitue des marges de manoeuvre pour l'avenir pour le SEDIF.

Dépenses du service de l'eau en M€	2022	2023	Variation	
Investissements du service	118,5	116,9	-1,4 %	↘
Service de la dette	23,6	26,2	11,0 %	↗
Achats d'eau en gros	0,7	0,9	28,6 %	↗
Autres achats	32,8	38,2	16,5 %	↗
Charges externes	97,0	106,3	9,6 %	↗
Charges de personnel d'exploitation	78,2	79,6	1,8 %	↗
Redevances AESN, VNF & SGL	96,3	91,4	-5,1 %	↘
Versement aux EPT	0,0	4,3		↗
Impôts, taxes et autres charges	22,9	25,9	13,1 %	↗
Dotations aux provisions	16,3	16,5	1,2 %	↗
Rémunération du délégataire	20,8	16,3	-21,6 %	↘
Résultat du budget consolidé	31,7	56,1	77,0 %	↗
TOTAL DES DEPENSES	538,8	578,6	7,4 %	↗